



Définition de poste :

RESPONSABLE de CHANTIERS

La société **ZEDATO** est spécialisée dans l'**outsourcing** et dans le cadre de ses activités, est amenée à réaliser **des travaux de métallerie et de multiservices**.

Pour mener à bien les tâches à effectuer, il a été créé un poste de **Responsable de chantiers**.

Pré requis :

Le Responsable de chantiers est issu de la filière métallerie du bâtiment. Il maîtrise parfaitement les procédés des règles de l'Art en la matière, de la fabrication à la pose.

Le Responsable de chantiers dirige et ordonne les équipes de techniciens sur site et à ce titre, maîtrise les règles essentielles du management de terrain.

Le Responsable de chantiers a entière connaissance des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que de leurs applications.

Le Responsable de chantiers maîtrise parfaitement la lecture de plans et de consignes.

Définition du poste :

Le Responsable de Chantiers est à la fois œuvrant et organisateur en fonction de la taille de l'équipe. Il veille au bon approvisionnement du chantier en tenant compte des délais. Il organise la gestion des stocks et met en place des procédures d'inventaires et de contrôle.

Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité par les équipes et de la conformité des travaux effectués.

Le Responsable de Chantiers est complètement impliqué dans la bonne image donnée aux clients de la société.

Il organise, anime et évalue le travail des techniciens (attribution des tâches en fonction des compétences de chacun et soutien technique).

Il contrôle de façon constante l'évolution des chantiers et vérifie leur bonne exécution. Il fournit, sous sa seule responsabilité les horaires et rendement des techniciens.

Il rend compte de son travail et du travail des équipes au Directeur Technique auprès duquel il fait valider ses décisions.

La société ZEDATO s'engage à donner au Responsable de Chantiers tous les moyens nécessaires pour la réalisation de ses tâches :

- *Prise en charge d'une partie de ses frais téléphoniques*
- *Véhicule lors de déplacements professionnels*

Le 20 Juin 2011,
Etabli en 2 exemplaires

Le salarié :

L'employeur :